Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20250701-2025_042-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPART[illegible]

EXTRAIT DU REGIST[illegible]

Décision du Président n°2025-042

Objet : Réfection du pont d'accès au siège de la CCVS - Programme national Pont "Travaux"

Vu
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant
- l'état de vétusté du pont d'accès au siège de la communauté de communes,
- la nécessité de reconstruire le pont existant,

DECIDE

Article 1er : de valider les études d'avant-projet et d'adopter l'opération de reconstruction du pont d'accès au siège de la communauté de communes,

Article 2 : d'arrêter le coût global de l'opération à 558 160 € HT,

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel, pour la réalisation de cette opération qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
Programme pont national	Sollicité	558 160 €	60%	334 896,00 €
Autofinancement	Fonds propres	558 160 €	40%	223 264,00 €
Total des financements publics		558 160 €	**100%**	

Article 4 : de solliciter une aide financière au titre du programme national pont, pour un montant de 334 896,00 €,

Article 5 : de signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,

Article 6 : de préciser que le montant de l'opération sera inscrit au budget général 2025 et 2026,

Article 7 : ampliation de cette décision sera adressée à :
- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, 1er juillet 2025,

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

Jean-Luc ANDERHUEBER